



© DG Trésor

Lettre économique d'Egypte

N° 72 – Mai 2017

Le FMI a achevé le 12 mai sa première revue du programme égyptien sur un satisfecit global qui ouvre la porte au versement, sans doute début juillet, de la deuxième tranche de prêt, d'un montant de 1,25 Md \$. Le FMI a relevé le succès des premières mesures prises par les autorités égyptiennes : flottement de la Livre, réduction des subventions dans le secteur de l'énergie et introduction de la TVA, tout en approuvant l'action des autorités pour limiter l'impact de ces réformes sur les populations les plus vulnérables alors que l'inflation a atteint un niveau record de 31,5% en avril. Inspiré par le FMI, le comité de la politique monétaire a décidé le 21 mai une hausse surprise de 2% des taux directeurs, ceci après que ces derniers aient déjà été augmentés de 3% en novembre 2016. Cette mesure, officiellement destinée à enrayer un risque d'effet de second tour de l'inflation, qui ralentit pourtant en rythme mensuel, a pris la communauté d'affaires par surprise. La principale crainte est que cet enchérissement du coût du crédit ne compromette la timide reprise économique que l'on commençait à constater. Le remède sera-t-il plus grave que le mal ? Affaire à suivre.

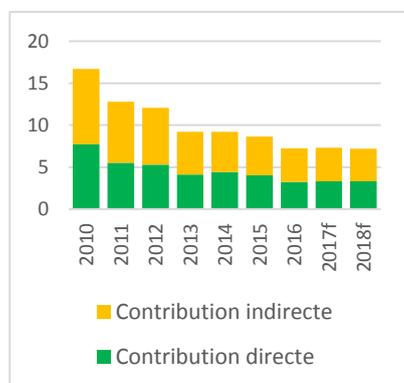
Jérôme Baconin
Conseiller économique

Conjoncture économique Le secteur du tourisme en 2016 et les perspectives pour 2017

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

Contribution du secteur touristique au PIB (en % du PIB)



Source : World Travel & Tourism Council (WTCC)

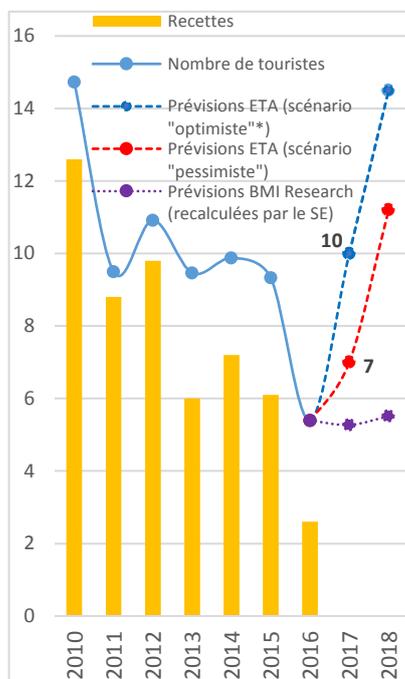
En 2016, le secteur du tourisme a connu sa pire année depuis la révolution de 2011, tant par l'ampleur de la dégradation que par les résultats. En effet, la chute combinée du nombre de touristes de 9,3 à 5,4 M (-42%) et de la durée moyenne de séjour de 9 à 6 jours a entraîné un effondrement des recettes touristiques de 6,1 à 2,6 Mds \$ (-129%). A titre de comparaison, le nombre de touristes et les recettes avaient baissé respectivement de 33% et 44% suite à la révolution de janvier 2011.

Cette situation a pesé lourdement sur la croissance et l'emploi. D'après le WTTC, la contribution totale (directe et indirecte) du secteur au PIB aurait été ramenée de 8,6% en 2015 à 7,2% en 2016. Quant à la contribution totale du secteur à l'emploi, elle serait passée de 8% en 2015 (2,1 M d'emplois) à 6,5% 2016 (1,8 M d'emplois). Pour rappel, le secteur pesait encore près de 17% du PIB et 15% de l'emploi total en 2010.

La quasi-disparition des touristes russes (de 2,3 M à 54 000 ; -98%) et la forte diminution du nombre de touristes britanniques (de 872 000 à 231 000 ; -73%) explique l'essentiel de la chute des arrivées. On note également une baisse significative du nombre de visiteurs originaires d'Allemagne (-367 000 ; -36%), d'Italie (-200 000 ; -61%) et de Pologne (-140 000 ; -68%).



Evolution et projections des arrivées (en M) et des recettes touristiques (en M \$)

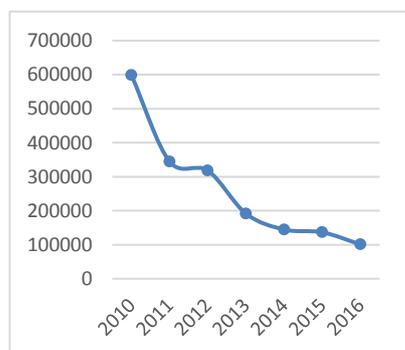


* Le scénario « optimiste » de l'Egyptian Tourism Authority (ETA) est celui dans lequel les restrictions de vols au départ de la Russie et du Royaume-Uni sont levées.

Le scénario « pessimiste » est celui qui intervient dans le cas contraire.

Sources : CAPMAS, BCE, ETA, BMI Research, calculs du SE

Evolution du nombre de touristes français en Égypte



Source : CAPMAS

Ces baisses s'expliquent avant tout par **la mise en place d'une série d'embargos sur les vols charters**, notamment au départ de Russie (tous les vols directs), du Royaume-Uni (vers Charm-el-Cheikh) et d'Allemagne (idem) fin 2015, décrétés suite à l'attentat qui a détruit l'avion de la compagnie russe Metrojet au-dessus du Sinaï le 31/10/2015.

Cette forte diminution n'est pas compensée par le dynamisme d'autres origines comme la République Tchèque (+77 000 ; +572%), l'Ukraine (+61 000 ; +17%), l'Arabie Saoudite (+74 000 ; +17%), Israël (+74 000 ; +46%), le Soudan (+53 000 ; +25%) ou la Chine (+64 000 ; +56%).

En 2016, les principaux marchés émetteurs ont donc été l'Allemagne (12% du total ; 654 000 visiteurs), l'Arabie Saoudite (9,4% ; 507 000 visiteurs) et l'Ukraine (7,9% ; 425 000 visiteurs), alors qu'il s'agissait de la Russie (25,6%), de l'Allemagne (10,9%) et du Royaume-Uni (9,3%) un an auparavant. Si elle est en augmentation, la part de la Chine (3,3% ; 179 500 visiteurs) reste toujours modeste. Au final, **la part des touristes européens a diminué**, passant de 73% à 48% du total, au profit de celle des touristes arabes, de 19% à 36% du total, et des touristes asiatiques, de 2,9% à 4% du total.

Ceci étant, le nombre de touristes est passé de 1,15 M au 1^{er} trimestre 2016 à 1,74 M au 1^{er} trimestre 2017 (+51% ; +587 000 visiteurs). Cette reprise s'explique avant tout par le dynamisme des marchés allemand (+35% en g.a), ukrainien, saoudien et chinois. On constate également un accroissement de la durée moyenne de séjour, qui passe de 6 à 8 jours en g.a, ainsi qu'une augmentation des dépenses moyennes par visiteur, de 80 à 112 \$ par jour.

De plus, **les informations communiquées par les tours opérateurs montrent une accélération des réservations** pour la saison été 2017. Néanmoins, l'absence d'évolution de la fiche conseil aux voyageurs britannique et le maintien de l'embargo sur les vols vers Charm el-Cheikh ont poussé Thomas Cook à annuler toutes les réservations faites vers cette station balnéaire jusqu'à l'été 2018.

Fortement déprimé, le marché français pourrait également rebondir mais la volumétrie restera faible. Le nombre de touristes français a diminué de 26% en 2016, pour la 6^{ème} année consécutive, soit une baisse de 83% par rapport à 2010 à 101 000 visiteurs. Cependant, le syndicat des entreprises du Tour-Operating (SETO), représentatif du voyage organisé français, a enregistré dans son baromètre une hausse de 48% des voyages vers l'Égypte sur la saison hiver (novembre 2016-mars 2017), et le quintuplement des réservations pour la saison été (mai-octobre 2017). On notera ainsi la décision de la société FTI d'affréter 4 charters hebdomadaires vers Hurghada à partir de mai 2017, marquant ainsi **le retour des vols charters directs de France vers l'Égypte**.

Pour l'ensemble de 2017, les prévisions des autorités égyptiennes sont optimistes et comprises entre 7 et 10 M de touristes, en fonction de la levée ou non des restrictions de vol au départ de Russie et du Royaume-Uni. Le ministre du Tourisme a même affirmé avoir pour objectif de s'approcher des chiffres de fréquentation de 2010 (14,7 M) à l'horizon 2018.

Parmi les facteurs favorables à la reprise, on notera notamment : les investissements engagés dans la sécurité aéroportuaire (plus de 50 M \$), l'absence d'incident majeur contre les intérêts touristiques depuis novembre 2015, l'amélioration de la compétitivité-prix de l'Égypte consécutive à la forte dépréciation de la livre égyptienne et la mise en œuvre d'une campagne publicitaire d'envergure depuis 2015 (70 M \$ sur 3 ans).



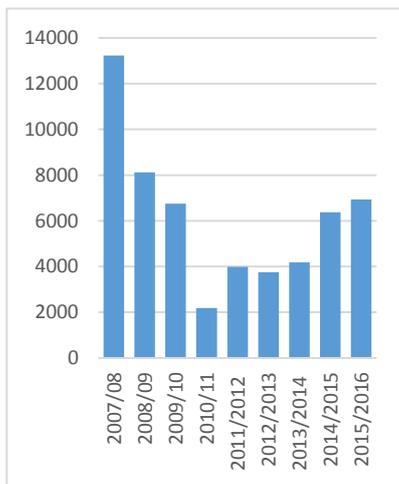
Politiques économiques

L'Égypte se dote d'une nouvelle loi sur les investissements

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

Evolution des IDE nets en Égypte
(en M \$)



Source : Banque Centrale d'Égypte

Rang de l'Égypte dans le dernier
classement Doing Business



122/190

Nb : Article rédigé sur la base d'informations de presse, dans l'attente de la publication du texte de loi au Journal Officiel.

Une nouvelle loi sur les investissements a été adoptée par le Parlement le 7 mai. Elle remplacera la loi sur les investissements de 1997 (loi n°08/1997), amendée en 2015 (loi n°117/2015) suite à la conférence économique de Charm-el-Cheikh.

La loi reprendrait une grande partie des dispositions adoptées en 2015, notamment en termes de garanties pour les investisseurs étrangers et égyptiens. Elle stipulerait, en outre, que les entreprises ont le droit de rapatrier leurs profits et d'accéder aux financements internationaux sans restrictions.

L'octroi des licences et des permis d'exploitation serait désormais confié à des « centres de service aux investisseurs » placés sous l'autorité du GAFI. Ils viendraient remplacer les *one-stop-shops* dont le fonctionnement n'était pas effectif du fait du manque de personnel qualifié et de complications bureaucratiques. Ces centres auraient pour responsabilité de mener l'ensemble des démarches liées à la création d'entreprise, à l'ouverture de branches, à l'augmentation de capital, à la liquidation et à l'attribution de terrains auprès des autorités compétentes. **La constitution d'entreprises pourra être électronique et les demandes seront examinées dans la limite d'un jour ouvrable.** Par ailleurs, toute requête qui n'aura pas fait l'objet de réponse dans les 60 jours sera automatiquement approuvée.

Les investisseurs pourraient également saisir des « offices de certification » afin de s'assurer qu'ils possèdent bien les documents nécessaires pour obtenir les autorisations et permis nécessaires au démarrage des projets. Ces offices, accrédités par les autorités égyptiennes, pourront ainsi émettre une « certification » officielle stipulant que les exigences en termes de documentation sont bien remplies par l'entreprise. Cette certification sera ensuite transmise aux administrations compétentes et devra être examinée dans un délai court.

La loi reprendrait par ailleurs les incitations contenues dans la précédente. Parmi celles-ci, on notera le remboursement des dépenses engagées pour les raccordements aux réseaux publics ou pour la formation technique des travailleurs, des droits de douanes réduits à 2% pour l'importation de matériel et d'équipement ou encore **la prise en charge de la moitié voire de la totalité de la valeur du terrain pour certains projets industriels.**

Elle offrirait également de nouvelles incitations. Ainsi, les entreprises constituées dans les 3 ans devraient **bénéficier d'une remise d'un montant allant jusqu'à 70% des coûts d'investissement pendant une durée maximale de 7 ans** pour les projets menés dans certains secteurs d'activité, dans les zones géographiques les moins développées ou dans la SCZone (dans la limite de 80% du capital initial versé). Le personnel étranger pourrait également constituer jusqu'à 20% du total de la masse salariale dans le cas où le personnel local disposant des qualifications nécessaires ne serait pas disponible (le seuil normal est de 10%).

La loi réintroduirait par ailleurs les zones franches privées. Comme les zones franches publiques, ces dernières sont exonérées de tout impôt et de droits de douanes mais sont généralement limitées à des projets individuels. En raison d'un bilan insuffisant en termes d'exportations et du risque de contrebande sur le marché domestique, la création de ces zones



Lettre économique d'Égypte n°72 – Mai 2017 © DG Trésor

avait été interdite en 2015 et les zones existantes avaient été autorisées à opérer jusqu'à la fin de leurs contrats. **En vertu de cette nouvelle loi, les zones privées existantes pourront continuer de fonctionner et de nouvelles pourront être créées.** Elles seront néanmoins soumises à un contrôle strict et leur création devra être approuvée par l'ensemble du Conseil des Ministres. D'après des sources diverses, on compterait actuellement plus de 200 zones franches privées en Égypte pour un stock d'investissement d'environ 11 Mds \$. Elles emploieraient plus de 80 000 personnes.

La loi fixerait enfin un cadre pour l'établissement de zones technologiques, zones dédiées principalement à la production et au développement de composants électroniques et aux activités de programmation informatique et d'éducation technologique.

La nouvelle loi sur les investissements doit encore être signée par le Président de la République pour être publiée au Journal Officiel. **Les décrets d'applications, attendus dans les 3 mois, permettront de clarifier le fonctionnement du nouveau régime.** On notera que ce texte fait suite à une loi sur les faillites adoptée en janvier et une loi sur les permis industriels, adoptée en avril.

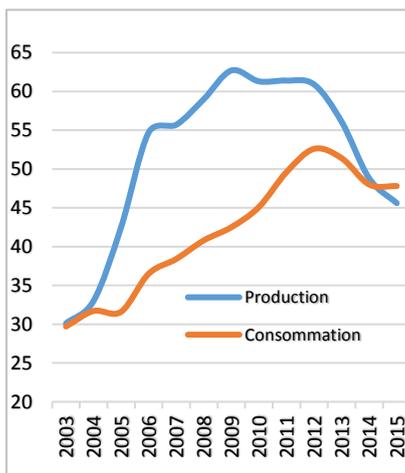
Politiques sectorielles

Le secteur du gaz en Égypte

Ludovic Haren

ludovic.haren@dgtresor.gouv.fr

Production et consommation de gaz en Égypte (en Mds m³).



Source : BP Statistical Review of World Energy 2016

De 61,4 Mds m³ en 2011, la production égyptienne de gaz naturelle a connu une **dégradation forte et continue jusqu'à atteindre un point bas de 41 Mds m³ mi-2016.** Cette baisse s'explique principalement par le report pendant plusieurs années de la mise en exploitation de nouveaux champs par les compagnies pétrolières et gazières internationales suite à l'absence de règlement des arriérés que leur devait l'Etat égyptien et à un désaccord sur le tarif de rachat du gaz produit.

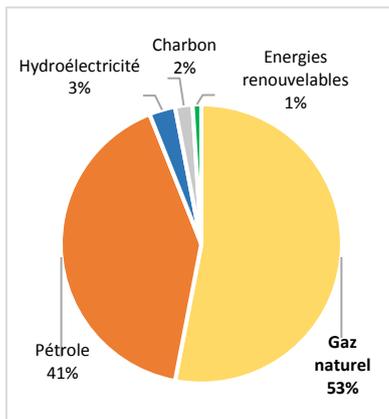
La production a ensuite commencé à remonter pour atteindre en rythme annuel 46 Mds m³ en mars 2017, augmentation qui devrait se poursuivre dans les mois qui viennent. **Ce rebond est entièrement imputable à la mise en production du champ de Nooros** (près de Damiette) opéré par ENI et BP, qui a atteint très rapidement un rythme annuel de 10 Mds m³, niveau plateau qui se maintiendra pour les cinq prochaines années. La production totale de l'Égypte n'a cependant pas augmenté d'autant du fait de la poursuite du déclin des anciens champs (baisse de 15% à 25% selon les champs).

Par ailleurs, **le champ offshore de West Nile Delta (proche d'Alexandrie) opéré par BP vient d'entrer en production.** Il atteindra son plateau en 2019 à un niveau de 15,5 Mds m³ qui devrait durer jusqu'en 2025.

Le redressement de la production devrait s'accélérer considérablement avec l'exploitation par ENI de l'énorme champ gazier offshore de Zohr. Le calendrier serré d'installation de l'ensemble des équipements pour le forage des puits a jusqu'à présent été respecté par ENI et la construction d'un gazoduc sous-marin de 250 km vient de s'achever. **La production devrait donc bien débuter au 4^{ème} trimestre 2017.** Elle progressera fortement en 2018 (à 9 Mds m³) et en 2019 (à 15 Mds m³). Il est prévu d'atteindre le plateau de production annuelle en 2020 à 26-28 Mds m³, niveau qui devrait être maintenu jusqu'en 2040.



Consommation d'énergie primaire* en Égypte en 2013



* Ensemble des consommations d'énergie de l'économie sous forme primaire (c'est-à-dire non-transformée après extraction).

Source : BP Statistical Review of World Energy 2014

Portée par la démographie et la croissance économique, la consommation (48 Mds m³ en 2015) devrait continuer à croître au rythme soutenu de 5 à 7% par an. Ce rythme de croissance pourrait cependant être inférieur si de réelles mesures d'efficacité énergétique sont mises en place. La politique de réduction sur 5 ans des subventions au secteur énergétique, engagée en 2014 et qui figure comme une des conditions du programme FMI adopté en novembre 2016, devrait avoir un effet incitatif sur l'adoption de mesures d'efficacité énergétique, notamment dans le secteur industriel.

Pour pallier au manque de gaz, les autorités égyptiennes ont commencé en 2015 à importer du Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Deux terminaux flottants de déchargement et de regazéification pouvant accueillir ces importations par méthanier ont été installés en avril et septembre 2015 par la société norvégienne Hoegh et la société BW Singapore. Des contrats d'approvisionnement en GNL ont été signés avec l'Algérie, la Russie et la France (Engie) et plusieurs achats ont eu lieu sur le marché « spot ». Au total ces importations de GNL ont coûté 1,4 Md US\$ en 2015 et environ 2,6 Mds US\$ en 2016 (3,3 Mds US\$ en intégrant le coût des terminaux).

Les importations de GNL devraient fortement se réduire dès 2018 et l'Égypte pourrait retrouver une autosuffisance avec l'entrée en exploitation du champ de Zohr. Il est toutefois probable qu'un courant d'importations perdurera, notamment pendant les mois d'été pour faire face au pic saisonnier de demande d'électricité et donc de gaz, qui alimente les 2/3 des centrales électriques. Un seul terminal de regazéification pourrait être conservé. Au total, si l'on tient compte des achats supplémentaires de gaz naturel en remplacement du GNL, l'Égypte devrait économiser entre 1,2 et 1,8 Md \$ / an.

L'Égypte pourrait redevenir exportatrice de gaz en 2019 et a le potentiel (production et infrastructures) pour devenir un acteur majeur du GNL dans la région. Les deux usines de liquéfaction de gaz d'Idku et Damiette, quasiment à l'arrêt depuis 2012, ont lancé des négociations avec Chypre et Israël pour importer du gaz et relancer leur activité. L'usine de Damiette (détenue par Union Fenosa et ENI) pourrait également être alimentée par le gaz produit dans le champ de Zohr dès 2019.

Actualité juridique

en partenariat avec les cabinets Dentons et Thebes Consultancy

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique

L'Égypte crée un nouvel organe de supervision des MPME

(traduit de l'anglais par le Service Economique)

Karim Wissa

kwissa@thebesconsultancy.com



<http://thebesconsult.com/>

Par un décret du Premier Ministre (947/2017), l'Agence pour le Développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises" (MPME) a été créé en avril et chargée de la supervision du secteur. Dépendant du ministère de l'Industrie et du Commerce extérieur, cette entité remplace le « Fonds Social de Développement ». Cette décision peut être considérée comme un préalable à la publication attendue d'une nouvelle loi sur les PME.

Les pouvoirs conférés à cette nouvelle agence sont globalement similaires à ceux de la précédente. Son mandat est d'élaborer un programme national pour le développement



Lettre économique d'Égypte n°72 – Mai 2017 © DG Trésor

des MPME, de créer un environnement économique favorable à leur développement, d'encourager les demandeurs d'emploi à intégrer ces structures ainsi que de promouvoir la culture de l'entrepreneuriat, de la recherche et de l'innovation. De plus, elle doit établir une base de données pour les PME et communiquer sur les services qu'elle propose. Elle héritera des locaux, ressources et employés du Fonds social pour le Développement mais également du Centre pour la Modernisation de l'Industrie et du Conseil des centres de technologie et d'innovation.

A l'heure actuelle, le secteur des MPME n'est pas régi par une loi unique et exhaustive mais par une myriade de textes législatifs : (1) le décret du Premier Ministre 947/2017 qui a remplacé le décret présidentiel 40/1991, (2) la loi sur les PME 141/2004 qui a introduit pour la première fois une définition claire des PME basée sur la dotation en capital et la masse salariale, (3) la loi sur la microfinance 141/2004 et (4) les récentes initiatives de la Banque Centrale visant à faciliter le prêt aux PME (injonction aux banques commerciales de dédier 20% de leur portefeuille de prêts aux PME dans un horizon de 4 ans, assouplissement des exigences en matière de réserves obligatoires, réduction de la pondération des risques liés aux exigences en fonds propres). De plus, et de manière plus controversée, la Banque Centrale a émis sa propre définition des PME.

Le problème récurrent est celui de l'application des lois. Par exemple, alors que la loi de 2004 sur les PME prévoyait une simplification des procédures relatives à l'enregistrement ainsi qu'à l'octroi de licences et de permis pour les PME, le manque de rationalisation et les coûts induits par d'autres textes législatifs n'ont pas permis à ces dispositions d'être effectives. Autre exemple : alors que les autorités égyptiennes devaient réserver 10% des marchés publics aux PME, les responsables ont été réticents à appliquer cette disposition par crainte de se retrouver en contradiction avec la loi sur les enchères et les appels d'offre de 1998. On observe des difficultés similaires pour les dispositions liées à l'acquisition de terrain et à l'attribution des permis de construction et d'exploitation industrielle. Si la nouvelle loi sur les permis industriels devrait permettre d'améliorer la situation, il faudrait également amender celle sur les enchères et les appels d'offres pour favoriser la compétitivité des PME.

Enfin, **en l'absence de conséquences en cas manquement aux règles qui régissent le secteur des PME**, les pouvoirs conférés à ce nouvel organisme de supervision ou n'importe quelle mesure de facilitation risquent de demeurer inopérants.



Brèves et indicateurs

Brèves économiques

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

- La croissance en volume du PIB s'est établie à **3,9% entre le troisième trimestre de l'année fiscale 2015/16 et le troisième trimestre de l'année fiscale 2016/17.**

- Le FMI a ramené de 4 à **3,5% sa prévision de croissance pour l'année fiscale 2016/17** et de 4,8 à 4,5% celle pour l'année fiscale 2017/18. Quant à la Banque Mondiale, elle a ramené de 4 à **3,9% sa prévision de croissance pour l'année fiscale 2016/17** et a relevé de 4,2 à 4,6% celle pour l'année fiscale 2017/18.

- L'indice PMI s'est établi à 47,4 au mois d'avril 2017. **Ce score marque un 19^{ème} mois consécutif de contraction de l'activité dans le secteur privé hors hydrocarbures.**

- D'après le CAPMAS, le taux de chômage a été ramené de 12,7% de la population active au premier trimestre 2016 à **12% de la population active au premier trimestre 2017.**

- D'après le vice-ministre des Finances, **l'inflation moyenne pourrait atteindre 22,8% au cours de l'année fiscale 2017/18** et 9,7% au cours de l'année fiscale 2018/19.

- D'après le Gouverneur de la Banque Centrale, **750 M \$ ont été versés aux compagnies pétrolières internationales afin d'apurer une partie des arriérés de paiement** qui étaient communément évalués à un peu plus de 4 Mds \$ à la fin de l'année 2016.

- D'après le vice-ministre des Finances, les recettes fiscales sont passées de 215,6 Mds LE au cours des dix premiers mois de l'année fiscale 2015/16 à 291 Mds LE au cours des dix premiers mois de l'année fiscale 2016/17, soit **une augmentation de 35%.**

- *Moody's* estime que le déficit public pourrait être ramené de 12,6% du PIB au cours de l'année fiscale 2015/16 à 11% du PIB au cours de l'année fiscale 2016/17.

- **S&P a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Égypte (B-/B).** Elle reste assortie d'une perspective « stable ».


Brèves et indicateurs
Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Oct-Dec 2015	Jan-Mars 2016	Avril-Juin 2016	Juil-Sept 2016	Oct-Dec 2016
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché		4,0	3,7	4,5	3,4	3,8
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-9,6	-9,9	-8,3	-8,7	-9,2
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,2	-0,6	-0,8	-1	-1,1
	Balance des services	0,5	0,2	0,2	1,4	1
	<i>Revenus du tourisme</i>	1	0,6	0,5	0,8	0,8
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,3	1,2	1,2	1,3	1,2
	Transferts privés (nets)	4	4,1	4,4	3,4	4,6
	Compte courant	-5	-5,5	-4,2	-5	-4,7
	Compte de capital et financier	4,2	8,2	5,9	7,1	10,5
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,7	2,8	1	1,9	2,4
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-0,2	0,08	0,2	-0,8	1,1
	Balance des paiements	0,3	-0,2	0,8	-1,9	-5,1
Indicateurs mensuels 2016 - 2017		Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	23,3	28,1	30,2	30,9	31,5
	Inflation sous-jacente	25,9	30,9	33,1	32,3	32,1
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	14,75	14,75	14,75	14,75	14,75
	Taux de refinancement	15,75	14,75	15,75	15,75	15,75
Taux de change moyenne mensuelle, cours médian	LE pour 1EUR	19,44	19,79	18,18	18,84	19,36
	LE pour 1USD	18,44	18,62	17,06	17,62	18,08
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		24,26	26,36	26,54	28,53	28,64

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Laurent Boulan, Ludovic Haren, Karim Wissa

Revue par : Guilhem Roger

Version du 24/05/2017